

# La Lettre de Bellegarde



N° 49 – Juin 2015

## *Quels principes pour une réforme territoriale réussie ?*

Depuis de nombreuses années, l'Etat cherche à « moderniser » l'organisation territoriale de notre pays.

Adoptées à partir de 1992, les lois « Defferre » correspondaient à une volonté politique de réaliser une profonde décentralisation de l'administration française.

Mais depuis, qu'ils soient proposés par la droite ou la gauche, les textes de ces dernières années s'inscrivent manifestement dans l'idée selon laquelle la recentralisation est la meilleure formule pour l'aménagement du territoire.

Décembre 2010 : réforme des collectivités territoriales, voulue par le Président Sarkozy dont le but était de réaliser des économies substantielles de gestion et de réduire le « mille feuilles territorial ».

Janvier 2014 : loi « MAPTAM » (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) donnant plus de pouvoir aux agglomérations de plus de 400 000 habitants, faisant fi de la solidarité départementale.

Actuellement, en discussion dans les deux assemblées, la loi « NOTRe » nouvelle organisation territoriale de la République.

Ces lois successives exigent des intercommunalités de plus en plus grosses comme si la taille était la réponse parfaite aux besoins des territoires alors que la grosseur croissante implique le risque d'éloigner les décisions du citoyen et d'éloigner l'efficacité, qui requiert la proximité.

Les territoires ont moins besoin de schémas que de projets. La volonté de bâtir ensemble des projets pour mieux répondre aux besoins des populations, c'est au niveau communal qu'elle se trouve.

Or, il y a une volonté étatique d'effacer les communes de l'intercommunalité en élisant des conseillers communautaires au suffrage universel conduisant à ce que certaines communes ne soient plus représentées au conseil communautaire. Notre pays n'a pas besoin d'un niveau de collectivité supplémentaire mais de confirmation de la proximité et de plus de considération vis-à-vis des élus qui se dévouent au quotidien au service de tous nos concitoyens.

La loi NOTRe doit conforter la libre appréciation locale des futurs périmètres intercommunaux dans le cadre d'une véritable concertation et selon un calendrier adapté à la nécessaire continuité de l'action publique, conforter le principe de subsidiarité et les transferts volontaires de compétences, prévoir une mutualisation efficace et stabiliser les règles pour avancer.

Si l'on y prend garde, il est à envisager que le stade suivant nous conduira à des regroupements volontaires ou non de communes pour faire entendre les besoins de nos populations dans ces superstructures.

Jacques LAFFONT  
Maire de Bellegarde en forez



## Conseil municipal du 10 mars 2015

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 :
  - Recettes de fonctionnement 1 214 756,21 €
  - Dépenses de fonctionnement 930 202,85 €
  - Résultat excédentaire 284 553,36 € affecté en totalité aux investissements futurs
  - Recettes d'investissement 1 492 211,50 €
  - Dépenses d'investissement 995 617,41 €
  - Résultat excédentaire 496 594,09 €
- Vote à la majorité (14 pour, 5 contre) du taux des taxes locales pour 2015
  - Taxe d'habitation 9,21 %
  - Taxe sur le foncier bâti 15,00 %
  - Taxe sur le foncier non-bâti 33,40 %
- Accord d'une subvention de 375 € au Sou des Ecoles en aide au financement du voyage des 25 enfants de la classe de CM2 de l'école publique qui se rendent à Paris visiter l'assemblée nationale.
- Approbation pour confier la maîtrise d'ouvrage au SIEL pour la réalisation de travaux d'enfouissement de lignes électriques rue du Stade pour un montant total de travaux de 141 771 € dont 30 330 € à la charge de la commune.
- Approbation pour confier la maîtrise d'ouvrage au SIEL pour la réalisation de travaux d'éclairage du cheminement piétons et de l'abris bus en bordure de la RD 1089, côté St André pour un montant total de travaux de 31 816 € dont 21 635 € à la charge de la commune.
- Approbation de la signature avec le SIEL d'une convention de mise à disposition de 6m<sup>2</sup> dans l'ancienne chapellerie pour l'installation d'un ouvrage dans le cadre du développement de la fibre optique.
- Accord d'une subvention de 100 € pour l'organisation du challenge de la Municipalité par l'Union Bouliste.
- Accord pour la signature d'un bail de 9 ans avec l'entreprise Clavel-Venet pour la location de 410 m<sup>2</sup> de locaux dans l'ancienne chapellerie pour un montant mensuel de 1500 €.
- Approbation de la cession par Mlle Dardailhon à M. Buisson du droit de bail du local commercial (HLM des Farges) appartenant à la commune. M. Buisson exercera l'activité de fleuriste et de grainetier.
- Motion votée à l'unanimité « Les réformes territoriales se succèdent depuis 2005 et celle en cours actuellement va probablement entraîner un certain nombre de bouleversements dans les périmètres des communautés de communes. Le conseil municipal de BELLEGARDE EN FOREZ réuni en session ordinaire le 10 mars 2015, et après discussion sur les différentes compétences pouvant être partagées avec d'autres EPCL, se prononce pour une étude plus approfondie. Si la structure telle que nous la connaissons actuellement, de taille humaine, n'est plus possible, le conseil Municipal de BELLEGARDE EN FOREZ souhaite une fusion entre les différentes collectivités composant le Forez afin d'aboutir à un projet de territoire partagé, au bénéfice des populations. Ce projet devra intégrer une précision sur les modes de gouvernance envisagés et sur la représentation des différentes communes composant cette nouvelle entité ».
- Motion votée à la majorité « Le conseil municipal de BELLEGARDE EN FOREZ réuni en session ordinaire le 10 Mars 2015, souhaite que le projet de la zone artisanale des Vorzines soit mené à son terme et sa mise en œuvre accélérée. Il précise que la mise à disposition par la commune de BELLEGARDE EN FOREZ de locaux de l'ancienne chapellerie à des entreprises en évolution s'apparente à une pépinière d'entreprises. Ce dispositif n'entre pas en concurrence mais est complémentaire au projet de la zone artisanale des Vorzines portée par la Communauté de Communes du Pays de St Galmier ».
- Approbation de la décision d'achat d'un logiciel de gestion de la cantine et des activités périscolaires (1734 €), du passage à une facturation à posteriori de ces services et de la suppression des régies municipales correspondantes.
- Décision de s'inscrire auprès du Conseil Général afin de pouvoir bénéficier d'un futur Contrat d'Aménagement Communal. Le précédent a permis de subventionner l'aménagement de la RD 1089 et la place des Tilleuls, les 4 entrées du bourg, la nouvelle mairie, le terrain multi sports et le terrain de tennis.
- Demande d'aide auprès de l'Office de Tourisme de la CCPSG pour le cofinancement du sentier de l'Anzieux en complément des subventions déjà accordées par le Conseil Général et le Conseil Régional.

## Conseil municipal du 7 avril 2015

- Approbation du budget prévisionnel pour 2015  
Voir les tableaux détaillés en page 4 et sur le site internet de la commune
- Approbations des subventions 2015 : Bellegarde Sports 1600 €, Union Bouliste : 1350 €, AFR : 10 000 €, Comité Initiative Emploi : 110 €, Groupement des 4 cantons : 588.60 €, Classe 2017 (feu d'artifice) : 400 €).
- Approbation de la création d'un chenil municipal permettant l'accueil temporaire d'un chien errant et des tarifs correspondants : frais de dossier et de recherche de propriétaire : 20 €, frais de garde par jour d'un chien : 15 €, frais d'identification : 55 €.
- Approbation de la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels des employés communaux et de la demande d'aide auprès du centre de gestion pour cette mise en place.

## Conseil municipal du 5 mai 2015

- Cantine et périscolaire 2015-2016
  - Maintien des tarifs actuels : repas réservation mensuelle 3.35 €, repas occasionnel : 4 €, Garderie forfait : 55 € sur 4 périodes dans l'année, garderie séance occasionnelle ; 2 € le ticket.
  - Création d'un tarif dégressif sur le forfait garderie à 27 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit d'une même famille.
  - Décision de facturer les services cantine et garderie chaque mois à terme échu
  - Choix des modes de règlement de ces factures : prélèvement, paiement en ligne, et à la Trésorerie de Chazelles par carte, chèque ou numéraire. (Il n'y aura plus de paiement en mairie).
- Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) qui formalise la démarche partenariale et évolutive qui propose aux enfants un parcours éducatif de qualité et garantit la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires. Ce projet est signé par le Maire, le Préfet, le Directeur académique, le Directeur de la CAF.
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la création d'un cheminement piétons au bord de la RD 10 (Vange) : Cabinet Réalités pour un montant de 5 289 €.
- Reconduction du régime indemnitaire des agents communaux tel qu'il avait été fixé le 3 juin 2014.
- Décision d'adhérer au dispositif d'encaissement des recettes publiques locales par carte sur Internet proposé par la DGFIP, dénommé TIPI (Titres Payables par Internet). Ce service permettra aux familles de payer les factures cantine et garderie via le site sécurisé de la DGFIP.
- Actualisation du tarif de taxe locale sur la publicité extérieure : 15.40 € le m<sup>2</sup> pour l'année 2016.
- Demande de fonds de concours à la CCPSG pour aider à financer la réfection des locaux de l'ancienne chapellerie pour l'installation de l'ébéniste. Coûts de l'opération : 148 138,02 € TTC.
- Nouvelle définition des commissions municipales et répartition des conseillers au sein de ces commissions. La composition sera visible sur le site et elle est affichée avec le compte-rendu du conseil.
- Demande d'aide à l'office de tourisme pour les « 80 ans de l'union bouliste » que cette association organise le 11 juillet 2015
- 

Les résumés des conseils présentés dans la lettre sont des extraits des comptes rendus officiels qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : [www.mairie-bellegarde-en-forez.fr](http://www.mairie-bellegarde-en-forez.fr)

# Infos Municipales

## Budget prévisionnel 2015

Le budget prévisionnel 2015 a été voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal en séance du 7 avril.

### Budget fonctionnement

#### Dépenses

#### Recettes

Charges générales	336 700,00 €	Remboursement rémunérations	2 000,00 €
Charges de personnel	359 000,00 €	Ventes de produits et services	88 350,00 €
Autres charges de gestion	152 400,00 €	Impôts et taxes	739 400,00 €
Intérêts des emprunts	57 200,00 €	Dotations et subventions	291 190,00 €
Dotation aux amortissements	21 600,00 €	Produits de gestion directe	33 000,00 €
Péréquation intercommunale	20 000,00 €	Produits exceptionnels	2 000,00 €
<b>Total</b>	<b>946 900,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 155 940,00 €</b>
<b>Résultat excédentaire prévisionnel</b>	<b>209 040,00 €</b>		

### Budget investissements

#### Dépenses

#### Recettes

Rbt emprunt	97 800,00 €	Excédent investissement 2013	496 594,00 €
Plan Local d'Urbanisme	16 000,00 €	Excédent fonctionnement 2013	284 553,00 €
Etudes voirie, urbanisme	57 400,00 €	Excédent fonctionnement 2014	209 040,00 €
Aménagement du bourg	71 500,00 €	FCTVA	124 589,00 €
Concession live box et logiciel	4 400,00 €	Taxe équipement	15 000,00 €
SIEL lampes et dissimulation réseau	71 700,00 €	Amortissements	21 600,00 €
Usine - Travaux aménagement	226 000,00 €	Vente terrain ZAC	40 000,00 €
Matériel	26 800,00 €	Subvention enveloppe cantonale	8 882,00 €
Eaux pluviales	260 000,00 €	Subvention CG voirie	44 317,00 €
Voirie 2013 - 2014	277 600,00 €	Subvention CG aménagement bourg	23 461,00 €
Aménagement sentier de l'Anzieux	2 300,00 €	Subvention sénatrice abords mairie	10 000,00 €
Réaménagement cimetière	40 000,00 €	Subvention CG et région sentier	17 215,00 €
		Subvention CG toit école (réalisé 2013)	20 778,00 €
<b>Total</b>	<b>1 151 500,00 €</b>		<b>1 316 029,00 €</b>
<b>Résultat excédentaire prévisionnel</b>	<b>164 529,00 €</b>		

## Travaux

Malgré les baisses de dotations que nous connaissons cette année et qui se poursuivront dans les années à venir, nous devons avoir des projets répondant aux besoins de notre population.

Ainsi nous poursuivrons la sécurisation de la traversée de notre ville (et oui nous sommes considérés ainsi depuis notre dépassement du seuil de 2000 habitants) par :

1°) l'éclairage de l'abri bus et du cheminement piéton en contre bas de la RD 1089 pour permettre à nos jeunes, mais aussi aux autres, de rejoindre le quartier de La Font, surtout en période hivernale, dans de bonnes conditions de sécurité.

2°) l'étude lancée pour une amélioration de la circulation piétonne depuis le quartier Thuinard jusqu'à la Vange et une tentative de réduction de la vitesse des véhicules entrant dans la commune côté St Galmier.

Les efforts nécessaires d'amélioration du partage de l'espace public ne seront pas les seuls engagés cette année. Pour vivre une commune a aussi besoin d'activité économique ; alors nous continuerons la restauration du tènement de l'ancienne chapellerie afin de permettre aux artisans Bellegardois de rester implanter au plus près de leurs clients. L'espace ne tardera pas de manquer et la future zone artisanale des Vorzines s'avère de plus en plus indispensable.

Une commune doit être aussi agréable à vivre et, pour ce faire, nous profiterons du besoin de renforcement de l'alimentation électrique de l'entreprise nouvellement implantée sur la commune dans l'espace chapellerie, pour enfouir les réseaux depuis la rue de la gare jusqu'à l'espace des jeux de boules.

Ces travaux s'engageront dans le dernier semestre.



## Inscription aux services périscolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016 : mode d'emploi

Afin de faciliter les démarches des familles et le travail des employés communaux, la municipalité proposera, dès juillet, un outil en ligne pour la réservation et la facturation des services périscolaires (restaurant scolaire, garderie, étude surveillée et activités périscolaires), qui remplacera le système actuel d'achat de tickets en mairie dès la prochaine rentrée scolaire.

Cet outil sera accessible à chaque famille directement sur Internet. Pour celles ne disposant pas d'un accès Internet, il leur suffira de se rendre en mairie aux heures d'ouverture. Un accès libre à l'outil d'inscription leur sera proposé avec l'aide éventuelle d'une secrétaire.

Sur la base de cette inscription préalable, chaque fin de mois sera établie une facture qui pourra alors être réglée, au choix, soit directement en ligne, soit par carte bancaire, chèque ou numéraire auprès de la perception de Chazelles sur Lyon, soit encore par prélèvement automatique.

Ainsi, le règlement des repas et des temps de garderie ne se fera plus par l'achat anticipé de tickets, mais à terme échu. Afin d'accompagner les familles dans ce changement, un guide d'utilisation de l'outil de réservation, sera prochainement distribué aux familles par le biais de l'école.

## Appel à bénévoles pour les activités périscolaires proposées aux enfants

L'année scolaire s'achève et avec elle, les Temps d'Activités Périscolaires proposés par la municipalité les jeudis après-midi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre depuis la rentrée dernière.

Tout au long de cette année, des animations nombreuses et variées ont été proposées aux enfants de l'école publique, comme la musique, le chant, la relaxation, le sport, les arts plastiques, le théâtre, etc. Dans la plupart des cas, la municipalité a fait appel à des intervenants extérieurs (auto-entrepreneurs, associations) pour animer ces activités.

Une nouvelle programmation est en cours de réflexion pour la rentrée prochaine, soit autour de nouvelles propositions des intervenants actuels, soit avec de nouvelles activités ou intervenants : ainsi, les intervenants actuels en chant et musique travailleront ensemble autour d'un projet "cup song" (mise en corrélation de percussions en groupe à l'aide de gobelets et du chant chorale), un nouvel intervenant animera la découverte multi-sports, une intervenante en arts plastiques proposera la création d'un projet d'animation, une autre de la peinture sur châssis, un agent municipal prendra en charge un atelier sur la relation humain/animal (au travers de cette activité, les enfants réfléchiront à la notion du "bien vivre ensemble" et des valeurs citoyennes pour les enfants les plus âgés), etc.

Afin de créer du lien social entre générations, et/ou de valoriser les ressources de notre territoire, **la municipalité souhaiterait toutefois permettre aux bonnes volontés bellegardoises de participer à cette programmation de façon ponctuelle et bénévole**, que ce soit pour l'accompagnement de groupes en renfort de l'équipe d'animation, ou pour animer un atelier à partir d'un savoir-faire, d'une passion ou d'autres idées.

Aucun engagement ne sera demandé sur une longue période.

Toute proposition sera étudiée avec beaucoup d'intérêt. **Merci de faire parvenir vos candidatures et vos idées de projet à la mairie, nous ne manquerons pas de vous rappeler.**

## *Jacky Toinon prend sa retraite*

Après une formation de fleuriste, Jacky TOINON a débuté sa vie professionnelle avec un métier qui le passionnait dans les établissements Eyraud à Montrond les Bains. Plus tard, Jacky n'a pas hésité à devenir conducteur de poids lourds chez Salanon puis dans la maison Abrial de Bellegarde, livrant les chantiers en matériaux de construction.

Il est entré au service de la commune de Bellegarde en 1992, pour reprendre son métier de départ, enrichi par les fonctions différentes exercées ensuite. Chacun a pu se rendre compte de ses grandes compétences professionnelles à travers notamment les campagnes annuelles de fleurissement et les massifs permanents qui embellissent notre village. Son amabilité n'avait d'égale que sa discrétion et sa disponibilité. On ne compte plus les habitants jardiniers novices qui, au hasard d'une rencontre, au pied d'un massif, ont glané auprès de Jacky un conseil pour le choix d'une plante, ou la taille d'un arbuste.

Les épisodes de déneigement n'étaient pas de tout repos sur le territoire de notre commune, au pied des Monts du Lyonnais et de nombreux habitants se félicitaient du passage du chasse-neige dès potron-minet voire même en pleine nuit pour permettre à chacun de vaquer à ses occupations malgré la couche de neige et les congères. Certains en ont même perdu l'usage de leur pelle personnelle.

Les associations ont pu profiter de l'aide de Jacky lors du déplacement de matériel pour leurs manifestations. Certes, cela se passait dans le cadre professionnel, mais ici comme ailleurs il n'a jamais mesuré sa peine ni regardé sa montre.

Lorsque vous lirez ces lignes, Jacky aura fait valoir ses droits à une retraite bien méritée, après une carrière longue commencée de bonne heure. Nul doute qu'il saura exercer auprès de Chantal son épouse, de ses deux filles et de ses trois petits-enfants les nombreuses autres qualités que nous lui connaissons.

Au nom de la municipalité, des associations et de tous les habitants de Bellegarde, nous remercions Jacky pour toutes ces années passées à améliorer nos conditions de vie dans le village et nous lui souhaitons de profiter pleinement de ce nouveau chantier qui s'ouvre devant lui, la retraite.

## *Commission culture.*

Le 2 avril, près d'une centaine de personnes sont venues écouter Monsieur Helfre présenter les grandes réalisations de Napoléon. Cette conférence, agrémentée par la projection de photos et documents, a enchanté les spectateurs. Ils ont pu découvrir que Napoléon n'a pas été uniquement un guerrier. En effet, beaucoup de ses réalisations continuent à réglementer et faciliter notre vie quotidienne. Il a créé le Conseil d'État, la Banque de France, il a nommé un préfet à la tête de chaque département. Il a élaboré le Code Civil et a œuvré pour la réconciliation religieuse avec le Concordat. On lui doit aussi, l'approvisionnement en eau de Paris, l'aménagement des trottoirs, la construction d'abattoirs, la création de nouveaux canaux, la construction de routes modernes... et l'embellissement de notre capitale avec des monuments. Une belle leçon d'histoire qui s'est terminée avec le verre de l'amitié. Encore merci à M. Helfre pour cette conférence accessible à tous et si enrichissante.

**Le samedi 14 novembre**, la commission culture vous propose :

- A 15h00 salle du bas de la maison des associations, des **contes pour enfants** avec Myriam Suchon de l'association « quatre gazelles pour un cartable » et Jo Vernet de « L'Art en conte », spectacle organisé conjointement avec la **vente de livres** proposée par la MJC,
- A 20h30, un **concert de rock slam électro** avec les groupes « Mirabo » et « Altam » .

Nous vous donnerons plus de précisions dans notre lettre de septembre et sur le site Internet de la Mairie mais dès à présent, cochez cette date sur votre calendrier. Nous vous attendons nombreux.



# Infos Municipales

## La page de l'éco-citoyen

Dans notre dernière lettre nous avons évoqué le compostage.

Aujourd'hui, nous allons faire un petit résumé des déchets que nous devons mettre dans la poubelle jaune :

Barquettes aluminium vides	Annuaire, catalogues	Aérosols vides
Bidons de sirop	Carton ondulé	Bombes mousse à raser, laques
Canettes aluminium	Cartonnettes	Flacons de produits ménagers
Boîtes de conserves vides	Courrier, papier, photocopies	Flacons de shampoings, douches
Couvercles métalliques	Enveloppes	Barils de lessive
Boîtes d'œufs en carton	Journaux	Bidons de lessive
Bouchons plastiques	Livres	
Bouteilles plastiques	magazines	
Bouteilles d'huile plastiques	Prospectus	
Briques alimentaires	Sacs en papier	
Flacons de ketchup, mayonnaise	Suremballage carton	

## Citoyenneté

Nous apprécions tous cette période de l'année car c'est le retour du soleil, des jours plus longs, des soirées entre amis, en famille, des plongeurs dans les piscines...

L'été approche et les vacances aussi, et nous aspirons à pouvoir nous détendre en toute sérénité, et profiter pleinement des avantages que nous offre notre vie à la campagne.

Nous avons en effet la chance de pouvoir vivre dans un village accueillant, loin des tumultes de la ville. Sachons faire en sorte d'y trouver un havre de paix.

En effet, pour profiter pleinement de tous ces instants de détente et de convivialité, il convient que tous, en tant que citoyens responsables, nous respections certaines règles de vie et le respect d'autrui.

Et oui, il est toujours plus agréable, lorsque l'on est sur notre terrasse en train de siroter un verre, prendre notre repas, ou encore lorsqu'on veut faire une petite sieste, d'écouter les oiseaux chanter, les chevaux hennir... que d'avoir à subir des bruits stressants tels que les tondeuses (surtout le dimanche et jours fériés), la musique trop forte qui couvre nos conversations, ou les aboiements incessants des chiens.

Il est vrai que l'on ne peut pas bannir tous ces bruits, mais tout au moins les atténuer en pensant à ses voisins, et nous ferons ainsi preuve de civisme pour que chacun retrouve le sourire.

Il n'y a pas seulement les bruits auditifs qui représentent une nuisance, mais également les « petits souvenirs » laissés par nos amis à quatre pattes, sur nos trottoirs ou les pelouses publiques, et dans lesquelles nous marchons parfois allègrement, et qui, en cas de fortes chaleurs, procurent une odeur pas très agréable aux passants.

Des petits gestes et des petites attentions (baisser le son, ramasser ses débris ou les excréments de son animal...), feront que notre vie en communauté s'en trouvera très fortement améliorée.

Ça ne coûte rien, et ces marques de civilité font que nous pourrions avoir un été convivial.

# Infos Municipales

## L'intercommunalité en version simplifiée

Réforme territoriale, intercommunalité, EPCI, SDCI ou encore CCPSG, Saint-Etienne Métropole, etc... sont des termes que nous entendons souvent, avec plus ou moins de détachement. Nous sommes pourtant tous concernés. Alors, à l'aube de nouvelles restructurations, quelques petits éclaircissements s'imposent.

L'intercommunalité, c'est-à-dire la mise en commun et la gestion de compétences appartenant initialement aux communes, existe depuis fort longtemps puisque les embryons de solidarité sont nés à la fin du XIXème siècle. L'objectif premier de l'intercommunalité était de permettre à ces regroupements de créer et de gérer des services que les communes n'auraient pas pu assumer seules.

Ces compétences peuvent être obligatoires, c'est-à-dire prévues par la loi, comme par exemple la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'aménagement de l'espace, le développement économique, ou décidées à l'initiative des membres du groupement, comme la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Les nombreuses réformes territoriales ont progressivement créé de nouveaux types d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), selon l'importance de leur population et le bloc de compétences partagées.

Le législateur a aussi permis à certains types d'EPCI d'avoir une fiscalité propre, par le biais de ressources fiscales qu'ils peuvent prélever directement sur les entreprises ou les ménages, en plus des dotations versées par l'Etat, ou autres subventions.

Plus l'intégration est forte au sein d'une intercommunalité, c'est-à-dire plus son périmètre est large en terme de population et/ou de compétences, plus l'Etat lui octroie des aides importantes.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des 36 600 communes françaises font partie d'une intercommunalité. Bellegarde appartient à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG), créée en 1996 autour de douze communes de notre territoire : Avezieux, Andrézieux-Bouthéon, Bellegarde-en-Forez, Chamboeuf, Cuzieu, La Fouillouse, Montrond-les-bains, Rivas, Saint-André-le-Puy, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier et Veauche. La volonté initialement forte des douze communes de se regrouper pour mener à bien des projets d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire, s'est concrétisée par des actions importantes, par exemple : la création de structures d'accueil pour la petite enfance (micro-crèche à Bellegarde), la création de zones artisanales (zone des Vorzines à Bellegarde), déjà engagées, ou à venir, comme le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la CCPSG.

Cependant, après l'élaboration du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) en 2010, qui envisageait une fusion des communes de notre territoire avec la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (SEM), des dissensions internes sont apparues entre les communes formant la CCPSG. Deux d'entre elles, La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon, désiraient en effet suivre les orientations données par le Préfet, et rejoindre SEM, alors que les dix autres, s'opposaient à cette fusion et désiraient rester indépendants. Un accord de principe fut trouvé en 2012, pour que La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon puissent sortir de la CCPSG et rejoindre dès 2013, la communauté d'agglomération de SEM.

Le dernier volet de la réforme territoriale est sur le point de se concrétiser : le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui sera prochainement adopté, va encore plus loin dans le renforcement de l'intégration ; c'est cette loi qui fixera définitivement le partage des compétences entre les nouvelles régions, les départements et les EPCI : aux régions l'économie, aux départements la solidarité, au bloc communal les services de proximité. L'échelon aujourd'hui le plus important de l'intercommunalité, la « Métropole », peut désormais rivaliser de pouvoir avec les départements, voire s'y substituer, comme c'est le cas pour le Grand Lyon.

Que nous réserve cette nouvelle réforme : maintien de la situation actuelle, fusion avec d'autre(s) intercommunalité(s), intégration dans une intercommunalité plus importante ?





## Infos pratiques

### Mairie : Horaires d'été

La mairie sera ouverte aux horaires habituels à l'exception :

- des 13, 21 et 28 Juillet, 4 et 22 août où elle sera fermée
- des 24 et 31 Juillet et du 7 Août où l'accueil se fera uniquement l'après-midi.

### Bibliothèque municipale :

#### **Rappel**

Comme indiqué dans le bulletin de décembre, les adhérents peuvent accéder gratuitement aux ressources numériques (lecture de presse, de magazines, musique en ligne, soutien scolaire, code de la route...). Venez chercher votre identifiant et votre mot de passe à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Vous pouvez en plus des livres, réserver des DVD, des CD et des partitions. Une navette de la médiathèque les apporte un fois par mois

#### **Horaires d'ouverture de la bibliothèque durant l'été :**

En juillet et jusqu'au 8 août :

Les mercredis après-midi de 16 h à 18 h et les samedis de 10 h 30 à 12 h.

Fermeture complète du 9 août au 1<sup>er</sup> septembre.

### Transports scolaires

Le Conseil général de la Loire propose l'inscription en ligne du 15 mai jusqu'au **31 juillet**.

Après cette date, seule l'inscription via un formulaire papier sera possible et avec application d'une majoration. Pour connaître les modalités d'inscription selon le type de transport utilisé par votre enfant, connectez-vous sur : [www.loire.fr](http://www.loire.fr)

Le tarif est de 96 € (sauf cas particulier)

**Important : toute inscription effectuée sans motif valable après le 23 juillet (par papier) et le 31 juillet (par internet) donnera lieu à une majoration de la participation familiale de 30 €.**



## Infos pratiques

### Carte d'identité

Renouvellement ou 1<sup>ère</sup> demande, le délai d'obtention de la carte d'identité est de 15 jours à 3 semaines. Attention, en cas de perte fournir 25 € en timbres fiscaux. (Pour les pièces à fournir prendre contact avec la mairie).

**A noter que pour les cartes des adultes dont l'échéance était postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le renouvellement est repoussé de cinq ans.**

### Passeport

Les demandes de passeport ne se font plus en mairie de Bellegarde en Forez, mais à la mairie de regroupement la plus proche : Saint Galmier (contact mairie : 04.77.52.74.00).

### Plan canicule

Dans le cadre du plan canicule, les personnes seules résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus, celles de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail ainsi que les personnes adultes handicapées ou invalides peuvent se faire inscrire en mairie sur le registre mis en place. Ce dispositif favorise l'intervention des services sociaux ou sanitaires en cas d'alerte.

Si vous connaissez des personnes dans cette situation aidez-les à se faire inscrire.

### Animaux errants :

Suite au non renouvellement de la convention avec la SPA pour les animaux errants sur la commune, il a été réalisé un chenil aux services techniques, ce qui permettra l'accueil temporaire d'un chien errant.

Les frais de garde, de recherches du propriétaire, ainsi que l'identification de l'animal ont été fixés de la manière suivante :

- Frais de dossier et recherche du propriétaire : 20 €
- Frais de garde pour un chien par jour : 15 €
- Frais d'identification : 55 €

## *300M sur... l'amicale pour le don du sang*

Aujourd'hui, c'est une association particulière que nous interviewons, car son action est exclusivement tournée vers le bien d'autrui. La charte de l'amicale n'est-elle pas : **«bénévolat, volontariat, anonymat, non profit»** ?

Créée en 2008, elle se compose aujourd'hui d'un bureau de 6 membres, dont Julien CROZIER en est le président, et de 6 bénévoles.

### **Alors Julien, parlez-nous un peu de votre amicale ?**

Le but de notre amicale est d'organiser les dons de sang. A Bellegarde, il y en a 3 par an : 1 en avril, 1 en septembre et 1 en décembre ; les dates sont fixées un an auparavant, par l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang)

### **Comment se passent ces dons ?**

Notre équipe les prépare quelques jours avant, en posant des affiches dans les commerces, en distribuant des flyers, en fléchant le parcours pour se rendre sur le lieu du don. Le matin du jour J, nous mettons en place les paravents, tables et chaises, etc... A 14h, l'équipe de l'EFS arrive, composée de 3 docteurs, 5 infirmières et 2 secrétaires ; puis à 15h, ce sont les premiers donneurs ; une fois arrivé sur le lieu de la collecte, et après avoir été accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son inscription, le candidat au don remplit un questionnaire pré-don. Puis il est reçu par un médecin pour un entretien confidentiel, qui s'assure que le don ne présente pas de risque ni pour lui ni pour le receveur. Déclaré apte, il est ensuite accueilli par une infirmière qui prélève les tubes échantillons qui serviront aux analyses, puis le prélèvement peut alors commencer, pour une durée moyenne de dix minutes. Une collation est ensuite offerte. Après un don de sang, il est important de s'alimenter et de s'hydrater. Ce temps de convivialité permet à l'équipe de collecte de garder un œil sur le donneur. Au total, il faut compter entre 30 et 45 minutes pour l'ensemble du parcours du donneur.

### **Le meilleur moment ! Que leur offrez-vous pour la collation ?**

Nous nous faisons une fierté, à l'amicale de Bellegarde, d'offrir un vrai repas à nos donneurs. En effet, chaque collation est composée d'un plat chaud, d'un fromage et d'un dessert ; par exemple, cette année au mois d'avril ils ont pu déguster un rôti de porc au madère accompagné d'une jardinière de légumes, un yaourt, une tarte aux pommes et des œufs de Pâques. En septembre, en principe nous privilégions les saucisses grillées au barbecue et une glace, et en décembre, fêtes de fin d'année obligent, nous leur proposons de la dinde, de la bûche, mandarine et papillotes

### **C'est vous qui préparez toutes ces bonnes choses ?**

Non (rires); nous faisons travailler les commerçants locaux, de même que pour les boissons (jus d'orange, eaux plate ou gazeuse)

### **Mais alors qui paye ?**

L'EFS nous donne une contribution, qui correspond à un petit casse-croûte ; nos repas coûtant un peu plus chers, nous cherchons de l'argent ailleurs. Par exemple, il y a la vente de la carte d'adhérent lors de l'Assemblée Générale en février (3 € en 2015), nous organisons un thé dansant, le dernier week-end de novembre, et nous passons dans les foyers Bellegardois, en fin d'année, pour la vente d'un calendrier ; les bénéfices de toutes ces activités servent INTEGRALEMENT à financer les collations des donneurs

### **Comment se situe votre amicale par rapport à la demande de l'EFS ?**

L'EFS pratique une moyenne de 120 prélèvements par collecte (soit environ 360 par an), ce qui est bien pour une petite commune comme Bellegarde... BIEN, mais peut mieux faire ; en effet, il ne faut pas oublier que 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades

### **Quelles conditions faut-il remplir pour pouvoir donner son sang ?**

Il faut **avoir entre 18 et 70 ans** et être en forme; attention, aussi, à ne pas aller chez le dentiste au cours des 2 mois précédents, ou à ne pas avoir voyagé en dehors de l'Europe pendant les 4 mois précédents; à part ça, aucune restriction ;

### **Alors le prochain rendez-vous ?**

Prochain don le **mercredi 2 septembre, de 15h à 19h**, à la salle des fêtes ; mais nous aurons aussi un stand au Forum des Associations, le 5 septembre, sur lequel nous exposerons les nécessités des dons de sang, mais aussi des dons de plasma et de plaquettes

Merci à toute votre équipe, bon courage et bonne continuation à votre amicale.

## *300M sur... les Garages*

Dans le cadre de la découverte des activités économiques implantées sur la commune, nous poursuivons aujourd'hui par la présentation des garages BONNIER et NOALLY.

### **Garage BONNIER**

Fondé en 1936 par les frères Georges et Jean TRIOMPHE, originaires de St Cyr les Vignes, le garage du 242 avenue des Farges avait pris la place d'un marchand de vin devenu un hôtel et les ateliers à l'arrière, celle d'une ancienne usine de tissage.

Paul TRIOMPHE succéda à son père en 1976 puis pris sa retraite avec Suzanne en 2004. Ils furent remplacés par Corinne et Sébastien BONNIER, arrivant des Monts du Lyonnais, respectivement de Grézieu le Marché et de St Denis sur Coise. Les racines de Corinne et Sébastien expliquent en partie l'extension de leur zone de clientèle qui dépasse le pied des collines pour aller de Tarare à Montbrison.

Cinq personnes travaillent actuellement au sein de l'entreprise sous le label d'Agent Renault et Dacia, pour des activités de mécanique, de carrosserie peinture, activité amenée à se développer dans de nouveaux bâtiments, puisque Sébastien BONNIER prépare l'installation de son entreprise sur la nouvelle zone artisanale des Vorzines, près du Must sur la route de Montrond.

Un dépannage est assuré 24h/24 et 7j/7, ce qui a conduit l'entreprise à louer dans l'ancienne chapellerie appartenant à la commune, un local de stockage des véhicules accidentés en attente d'expertise, de réparation, ou de mise à la casse.

L'activité de vente de véhicules neufs ou d'occasion en direct ou par internet utilise des chapiteaux et une aire d'exposition extérieure visibles en bord de rue, des essais et vente de voiture électrique ont déjà démarré. Depuis quelques années, le service de location de véhicules est proposé, pour de petits utilitaires, des voitures particulières ou des minibus de 7 et 9 places.

La future implantation de cette entreprise lui permettra de développer encore ses activités, en appliquant les exigences des marques Renault- Dacia, toujours plus prégnantes, sans les limitations liées à la proximité d'habitations.

Pour plus d'informations, 04 77 54 48 08 ou [www.garage-renault-occasions.com](http://www.garage-renault-occasions.com)

### **Garage NOALLY**

Créé en 1930 par Jean NOALLY, originaire de Bellegarde, le garage a déjà eu une longue existence rue de la Farge. Il a été repris en 1969 par son fils Paul qui a développé les activités et les a transférées dans un nouveau bâtiment plus grand, et mieux adapté, près de sa maison d'habitation, au lieu-dit la Rivière en bordure de la route de Montrond les Bains, actuellement RD 1089.

Au départ à la retraite de Paul, Laurent, son fils pris la suite sous l'enseigne Eurorepar. Quatre personnes et un apprenti composent l'équipe de l'entreprise qui propose les services de mécanique générale avec des équipements modernes pour l'assistance électronique tout en suivant des formations pour le respect des normes environnementales et le recyclage des pièces ou des matières.

Laurent NOALLY propose à la vente des véhicules neufs et d'occasion toutes marques suivant la demande du client. La zone de clientèle couvre plutôt les communes voisines de la plaine du Forez, au pied des Monts du Lyonnais.

La vente de carburant dans la station-service sous la marque TOTAL, remise aux normes en 2011, est très appréciée par les nombreux conducteurs qui traversent la commune, ce service étant de plus en plus rare dans les communes rurales, il est assuré par Carole, charmante serveuse. Plusieurs entreprises sont en compte pour la fourniture de carburant à leur parc de véhicules.

Pour plus d'information : 04 77 54 48 06

# Vie du village

## Ecole publique

L'année scolaire 2014/2015 a été riche en nouveautés :

- ✚ Mise en place de nouveaux rythmes qui répartissent l'enseignement sur 5 jours.
- ✚ Organisation par la Mairie de Bellegarde de nombreuses activités péri-éducatives, les jeudis après-midis, avec des intervenants extérieurs.

Ce schéma sera d'ailleurs reproduit pour l'an prochain.

Les élèves et les enseignantes ont mené à terme différents projets pédagogiques, notamment :

- Un travail autour de la littérature en maternelle, le voyage-lecture.
- Un travail sur le cycle de l'eau au cycle 2.
- Un travail sur le « devenir citoyen » au cycle 3 et particulièrement en CM2 avec une participation couronnée de succès à l'action nationale « Parlement des enfants ».

Après cette année bien remplie, nous souhaitons à tous de très bonnes vacances et donnons rendez-vous aux écoliers bellegardois, le 1er septembre, pour la rentrée scolaire.

### Education à la citoyenneté

Dans le cadre du programme d'éducation civique, les CM2 ont participé au vingtième parlement des enfants, organisé par l'Assemblée nationale, en coopération avec le Ministère de l'Education nationale. Les enfants ont beaucoup appris sur l'histoire de l'Assemblée, son fonctionnement, l'élaboration et le vote de la loi et ont reçu la visite de Monsieur Paul Salen, député de la circonscription. Ils ont également eu la chance de se rendre à Paris le 24 mars pour visiter l'Assemblée Nationale : ils ont même assisté à une séance de questions au gouvernement dans l'hémicycle. Ce fut un grand moment !

Comme les 577 écoles participant à ce projet, ils ont rédigé une proposition de loi. Etant très choqués par les attaques terroristes du début d'année, ils ont décidé d'écrire un texte et des articles visant à « renforcer, dès l'école primaire, le sentiment d'appartenance à la citoyenneté française en favorisant la liberté d'expression des enfants ». C'est avec une grande fierté qu'ils ont appris que leur proposition avait été sélectionnée par le jury académique, parmi 24 autres écoles de l'académie. Leur proposition ne fait pas partie des quatre finalistes retenues par le jury national mais ce fut un travail très riche et motivant. Tous les enfants sont heureux d'avoir participé à ce projet.

Par ailleurs, comme depuis quelques années déjà, les élèves de CM2 ont également été invités, le 5 mai, à un conseil municipal spécialement adapté pour eux. Grâce à un Power Point, la municipalité leur a présenté la commune, le rôle du maire et du conseil avant de commencer la réunion proprement dite.

Beaucoup d'actions ont, donc, été mises en place cette année pour que ces élèves soient de très bons citoyens.

## Sou des écoles

La fin de l'année scolaire arrive déjà : les élèves se préparent à quitter l'école pour des vacances bien méritées.

Avant cela ils se retrouveront tous lors de la grande fête de l'école le 27 juin 2015 pour nous présenter leurs réalisations lors des TAP dans une première partie puis pour nous faire voyager sur le continent Africain dans une deuxième partie pour finir par une soirée dansante dans la salle des fêtes.

L'équipe du Sou des Ecoles prépare déjà l'année scolaire 2015-2016 avec quelques dates à retenir dès à présent :

- Le 08 septembre 2015 : Assemblée Générale du Sou des écoles
- Le 31 octobre 2015 : 1ère Bourse aux jouets et matériel de puériculture
- Le 17 janvier 2016 : Loto
- Le 27 mars 2016 : Brocante qui aura lieu pour la 1ère fois dans le bourg de Bellegarde
- Le 25 juin 2016 : Fête de l'école

Nous vous souhaitons à tous, parents et enfants de très bonne vacances d'été et serons heureux de vous compter parmi nous dès le mois de septembre pour organiser dans une ambiance chaleureuse et conviviale des manifestations permettant de financer les sorties scolaires pour tous les enfants de l'école publique.

# Vie du village

## Ecole du Montillet

A l'école du Montillet, nous avons profité de l'arrivée des beaux jours pour sortir de la classe. Ainsi, le groupe des CE-CM s'est rendu au musée de la mine de St Etienne pour découvrir le métier de mineur. Les élèves de la PS2 au CM2 ont pris le car à destination d'Estivareilles où Lionel, apiculteur, leur a fait visiter sa « Grange aux Abeilles ». Enfin, toute l'école s'est retrouvée à la caserne des pompiers de Montrond-les-Bains, l'occasion pour chacun de se familiariser et d'apprendre les gestes de premiers secours.

Pendant ce temps, dans la cour de l'école, les petites graines semées par les Maternelles dans leur jardin continuent de pousser... encore quelques rayons de soleil et gouttes d'eau et les élèves feront leur première cueillette.

La kermesse de l'école, le 28 juin 2015, permettra aux élèves de présenter le travail réalisé tout au long de l'année sur le thème des Quatre Eléments.

Nous vous souhaitons un agréable été !

## MJC

L'année s'achève sur une note positive: cette année nous comptons 295 adhérents à la MJC. Les activités régulières se sont déroulées normalement et ponctuellement. Au cours de cette année nous avons organisé :

Une soirée jeux avec cette année une participation importante d'enfants

Un atelier jonglage avec YOUPS

Une journée vente de livres en novembre

Pour la rentrée prochaine, nous vous invitons à venir vous inscrire le 5 septembre 2015 de 10h à 18h ce sera la seule journée d'inscription au cours du forum des associations de Bellegarde en Forez.

Pensez à préparer pour votre inscription votre certificat médical si vous faites une activité sportive.

Si vous souhaitez nous rejoindre au conseil d'administration et apporter vos idées ;

Faites-vous connaître auprès du CA ou par mail : [mjc.bellegarde.en.forez@gmail.com](mailto:mjc.bellegarde.en.forez@gmail.com)

L'équipe de la MJC

## Classe 2017

Suite à nos diverses manifestations qui se sont déroulées cette année, nous tenons à vous remercier pour votre participation.

En espérant vous retrouver pour la vogue des Vendanges qui se déroulera les 2, 3 et 4 octobre 2015 sur le parking du stade!

Merci à tous!

Les « Classards 2017 »

## Happy Dance Together

Depuis 6 ans, l'Association Happy Dance Together dispense des cours de Modern line dance et Country line dance à Bellegarde-en-Forez. Elle est ouverte à tous les Bellegardois de 13 à 78 ans ! Tous les styles de danses sont abordés sur des musiques pop, disco, funky... et country.

Certains adhérents passionnés par l'activité n'hésitent pas à faire chaque semaine de nombreux kilomètres pour suivre les cours (Lyon par ex.).

L'année se termine par une soirée Portes Ouvertes le 19 Juin à la Salle des Fêtes.

Chaque année, l'Association invite un chorégraphe de notoriété internationale - Roy Verdonk en octobre 2015 – pour animer des stages et une soirée.

Les cours reprendront le lundi 7 septembre pour les adhérents actuels et lundi 14 pour les débutants.

L'Association sera présente au 1<sup>er</sup> Forum des Associations de la Commune le samedi 5 septembre et proposera démonstrations de danses enseignées et initiations pour tout public.

Les inscriptions pour les nouveaux adhérents seront prises à l'occasion du Forum ainsi que les lundis de septembre à partir du 14. Les 3 premiers cours sont gratuits et sans engagement.

Les tarifs, lieux et dates des cours par niveau sont sur le site de l'Association :

<http://www.happy-dance-together.com/>

Contact : Raymonde et Georges Baroin : 04/77/54/81/75 et 06/82/06/80/69 mail : [lenid.baroin@wanadoo.fr](mailto:lenid.baroin@wanadoo.fr)

## Vie du village

### Journées du patrimoine

A l'occasion de la journée du patrimoine national, le **dimanche 20 septembre**, la chapelle St Pierre sera ouverte de 10h à 18h, avec une permanence de membres de l'association «Les amis de St Pierre » de 14 à 18h. Une visite guidée de l'église est proposée le dimanche à 15h00 par Mrs Crozier René et Fatisson André.

L'association « Les amis de Saint Pierre » informe ses adhérents et sympathisants qu'elle sera présente le 5 septembre pour le Forum des associations.

### La recette de saison

#### Les aubergines au fromage.

##### Ingrédients :

- Aubergines suivant la grosseur
- Roquefort, ou suivant les goûts, bleu de brebis, bleu d'Auvergne...
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- Sel, poivre

##### Préparation :

Essuyez les aubergines, coupez-les en rondelles sans les éplucher. Faites les cuire quelques minutes à la vapeur. Dans une poêle, faites chauffer l'huile d'olive, rajoutez les rondelles d'aubergines. Salez, poivrez, puis retournez les. Coupez le fromage en lamelles fines et recouvrez toute la surface des aubergines, couvrez. Vous pourrez servir dès que le fromage sera fondu.

## Agenda de juillet à septembre 2015

### **DU LUNDI 6 AU VENDREDI 31 JUILLET**

Centre aéré - Familles Rurales

### **SAMEDI 11 JUILLET**

80 ans de l'Union Bouliste

### **VENDREDI 17 JUILLET**

Concours de l'Union Bouliste

### **MERCREDI 2 SEPTEMBRE**

Don du sang

### **SAMEDI 5 SEPTEMBRE**

Forum des associations

### **DIMANCHE 13 SEPTEMBRE**

Concours de boules « sociétaires » - Union Bouliste

### **VENDREDI 18 SEPTEMBRE**

Assemblée générale du Centre de formation bouliste

*Samedi 5 septembre  
1<sup>er</sup> Forum des associations  
Organisé en partenariat  
Municipalité et Associations*